



PREV Conseils

Entreprendre consiste à prendre des risques

Nos prestations

DUERP 2022 Le document unique
Livrets d'accueil Sécurité
Compte pénibilité C2P
Plan de prévention des risques
Risques pandémiques
Arbres des causes
Affichage obligatoire
Règlement intérieur

Nos prestations

Analyse des risques psychosociaux RPS
Entretien annuel d'évaluation
Entretien professionnel

Bilan risques RGPD

Démarche RSE pour TPE

Contacts :

Denis BERRIER Tel: 06 74 82 86 74

Mail : Contact@prevconseils.fr

Site : www.prevconseils.fr

En matière de Sécurité Santé au travail PREVENIR est une sage décision



Notre mission:

Vous accompagner dans la réalisation ou la mise à jour de votre documentation sécurité obligatoire. *(Nouveau décret du 30 Mars 2022 relatif à la loi 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail)*

Pourquoi nous confier la réalisation de votre document Unique obligatoire (DUERP) ?

- Parce qu'il n'est pas simple d'être informés de l'ensemble des lois liées à la sécurité au travail et que vous risquez fortement de ne pas être en conformité avec les obligations de la nouvelle loi (Notamment la mise en place d'un plan d'actions de prévention)
- Parce que cette loi va imposer à toutes les entreprises de déposer leur DUERP sur un portail gouvernemental en Juillet 2023 et Juillet 2024 selon la taille de l'entreprise.
- Parce que construire un DUERP réellement protecteur pour le dirigeant , c'est-à-dire devant un juge en cas d'accident ou de litige avec un salarié demande de l'expérience et beaucoup de temps. Notre cabinet et ses partenaires avons réalisé plus de 15 000 DUERP dans tous les secteurs d'activité.
- Parce que nous vous accompagnons dans les choix d'actions simples et pragmatiques à mener afin in fine de diminuer les risques d'accident dans votre entreprise